



## La loi projet pour enfant (PPE)

Par **maria pereira**, le **28/05/2018** à **10:46**

Bonjour,

Mon fils de 10 ans, placé par la juge des enfants de la Haute Saône, le ppe (projet pour l'enfant) n'a jamais été fait ni signé. J'ai écrit x fois au procureur, à la juge et au conseil général sans aucune réponse. Je voudrais savoir comment, et vers qui, me tourner pour faire falloir mes droits et afin récupérer mon fils.

Merci d'avance pour vos réponses.

Beaucoup trop d'enfants sont placés abusivement par l'ase, juge, etc.. sans motif réel.

N'hésitez pas à me faire des commentaires et surtout à m'apporter de l'aide car mon fils et moi même nous vivons un cauchemar qui est inacceptable et sous la menace de la juge et des service sociaux.

Par **youris**, le **28/05/2018** à **11:24**

bonjour,

vous devriez saisir un avocat pour vous aider dans vos démarches.  
je suppose que le juge qui a placé votre enfant, a motivé sa décision.  
salutations

Par **fabrice58**, le **28/05/2018** à **11:41**

Pourquoi vous a t on retiré cet enfant ?